

tique de premier ordre. Il a lancé l'idée de l'assurance-chômage. Il en est parmi nous, qui siégeons dans cette partie de la Chambre, qui avons préconisé l'assurance-chômage depuis des années sans jamais obtenir que le gouvernement fasse le moindre pas en ce sens. Il soulevait toutes sortes d'objections d'ordre constitutionnel. Voilà qu'on laisse entrevoir maintenant la possibilité d'une réalisation prochaine—c'est bien comme stratégie politique, mais cela ne donne rien en fait de législation.

On nous prévient qu'il faudra étudier les problèmes d'après-guerre et qu'il importe d'en laisser le temps au gouvernement. C'est ici, en Chambre, et maintenant, qu'il convient d'aborder les problèmes d'après-guerre, au lieu de donner carte blanche à un régime qui ne s'est pas particulièrement révélé l'ami des petites gens. Un trop long séjour au pouvoir, un trop grand éloignement du peuple empêcheraient-ils le régime d'apprécier les privations dont souffrent aujourd'hui bon nombre de citoyens canadiens? Dès que vous mettez le pied dans la ville d'Ottawa, comme il m'est arrivé hier, soldats et fonctionnaires vous croisent à chaque tournant; en dehors des employés de l'Etat, vous ne rencontrez que des gens en quête d'emploi. Le Gouvernement se rend-il bien compte de l'état où se trouvent les citoyens ordinaires au pays?

Dans les circonstances où se tiendront les prochaines élections, je ne soutiens pas que la défaite attend nécessairement le régime actuel, mais je sais que déjà le mécontentement est grand, même avant que la guerre soit commencée pour de bon. Le moins que le Gouvernement puisse faire est de rendre compte de son administration au cours des derniers six mois. La session spéciale de septembre ne nous a pas fourni l'occasion de discuter l'administration des affaires publiques. Il est bel et bon d'insister sur l'importance capitale de l'effort de guerre, mais il existe d'autres questions importantes au Canada en dehors de la guerre; et le succès de la guerre dépend entièrement de l'appui du peuple. Or, la population n'est pas satisfaite. Le moins que puisse faire le Gouvernement, s'il est sincère, c'est, je le répète, de rendre un compte clair de son administration.

Nous ne saurions ainsi qu'en Grande-Bretagne, soutient-on, siéger presque en permanence, avec de brèves intermissions de quelques semaines, pour discuter les affaires de l'Etat. Là-bas, le gouvernement subit la critique incessante de l'opposition et on s'accorde en général à reconnaître que c'est une bonne chose; notre Gouvernement, toutefois, paraît vouloir se soustraire à la critique. Rien ne s'oppose à ce que l'œuvre accomplie depuis la déclaration de la guerre, au cours des trois derniers mois, soit examinée à fond.

[M. Woodsworth.]

Nous arrivons au point où nous allons être gouvernés par des décrets du conseil. Les fonctionnaires ont eu l'amabilité de me faire parvenir des exemplaires préliminaires de ces décrets. J'en reçois tous les jours. Je n'ai pu les noter tous, tellement ils sont nombreux. Certains de ces décrets enlèvent à un peuple britannique ses droits fondamentaux: la liberté de parole, le droit de réunion, le droit de se syndiquer en temps de guerre, et ainsi de suite. Et voici maintenant que l'on porte atteinte aux droits du Parlement. On nous a enseigné à l'école que la Grande Charte, la Déclaration des droits des citoyens et d'autres documents semblables avaient réglé ces questions à tout jamais pour les peuples britanniques, mais il semble que chaque génération doive s'assurer ses propres droits et reprendre la lutte sous de nouvelles formes.

La population du pays désire vivement savoir comment on a procédé à l'adjudication de ces entreprises de guerre, et elle a le droit de le savoir. Nombre de Canadiens veulent savoir—et c'est leur droit—comment on a procédé au choix de ces gens à un dollar par année, quelle est leur compétence, et quels avantages leur vaudra cette occasion de se renseigner sur place. La population tient à savoir pourquoi le Gouvernement s'est départi de la loi limitant à 5 p. 100 les bénéfices. Qu'on prétende tant qu'on voudra que la loi des mesures de guerre le permet, il n'en reste pas moins que cette limitation des bénéfices reflète la volonté catégoriquement exprimée par le Parlement du Canada il y a un an. La loi des mesures de guerre permettant apparemment de faire n'importe quoi, la limitation des bénéfices n'existe plus. Que nous réserve-t-on par la suite? Quelles garanties nous reste-t-il?

On nous informe maintenant qu'en vertu des règlements d'application de la loi des mesures de guerre, on va pourvoir à l'enregistrement des suffrages des soldats qui se trouvent outre-mer. Pourquoi s'y prendre de cette façon quand le Parlement est en session? C'est ici même qu'il convient d'adopter une mesure de ce genre, mais on nous dénie le droit de discuter ces décrets du conseil.

D'aucuns ont manifesté de l'enthousiasme au sujet du récent emprunt. Trois et quart pour cent, c'est bien beau, mais le ministre de la Justice (M. Lapointe) a fait l'autre jour une déclaration fort révélatrice. Je tiens ce ministre en haute estime, mais son encouragement au "patriotisme rémunérateur" est une des choses les plus cyniques que je n'aie jamais entendues à la radio. Au cours de la dernière guerre, diverses révélations ont indiqué le "patriotisme rémunérateur" manifesté par les industriels du bacon, les fabri-